

## Campagne des subventions aux associations 2025

La campagne de subvention 2025 est ouverte

**Jusqu'au 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2024 inclus**

**Votre association souhaite réaliser un (des) projet (s), vous souhaitez être soutenus financièrement  
Faites votre demande de subvention !**



**ATTENTION**

**La date de dépôt des dossiers a changé,  
Elle est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2024**

Les associations (loi de 1901) ont la possibilité de déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de communes de Coutances mer et bocage selon les conditions d'éligibilité suivantes :

- ✚ Sont susceptibles de percevoir une subvention les associations dont le siège est situé sur le territoire de Coutances mer et bocage. Il pourra toutefois être envisagé de verser une subvention à une association qui n'a pas son siège sur le territoire de Coutances mer et bocage, à la condition que l'action pour laquelle une subvention est sollicitée s'y déroule ou bénéficie aux habitants du territoire de Coutances mer et bocage.
- ✚ Toute association est tenue de respecter la procédure mise en place : délai, dossier à compléter, documents à joindre, signature du dossier

La demande de subvention et les documents annexes précisent l'ensemble des informations utiles et nécessaires aux principes d'éligibilité et traitement des demandes d'aides, leur attribution et leur versement est à télécharger en cliquant sur le lien ci-dessous :

Dossier de demande 2025



Documents budgétaires



**A noter : Cette année, une attention particulière sera accordée aux projets comportant des initiatives de prévention et de gestion des déchets (sensibilisation, bonnes pratiques, manifestation 0 déchet ...)**

Toutes les associations doivent déposer leur demande :

- ▶ Par courriel au format PDF (format à privilégier) à [subventions@communaute-coutances.fr](mailto:subventions@communaute-coutances.fr)  
**au plus tard le 1<sup>ER</sup> décembre 2024.**

Passé ce délai, aucune demande de subvention ne saurait être prise en considération.

- ▶ Si vous rencontrez des difficultés pour formuler votre demande par courriel, vous avez la possibilité de transmettre votre demande **par courrier ou sur place** :

Au siège de la Communauté de communes Coutances mer et bocage  
Service PESL - place du parvis Notre Dame - 50200 Coutances  
Tél : 02.33.76.55.55

ou par courriel : [subventions@communaute-coutances.fr](mailto:subventions@communaute-coutances.fr)